

LaPasserelle

Éditorial



Johanne Pomerleau, Présidente FPPE(CSQ)

Dans ce numéro :

Éditorial	1
Ressources matérielles	2
Prime des psychologues	2
Comités post- négociation	3
Homophobie	3
Jeunes trans	4
Suggestion de lecture	4

LA RENTRÉE 2017

J'espère que tout comme moi, vous avez profité d'un été agréable et reposant. Déjà il nous semble lointain, car le temps file rapidement et l'automne est déjà bien installé. De plus, le travail qui ne cesse de s'accumuler nous donne l'impression que le temps s'accélère davantage!

En cette année préélectorale, nous constatons que des sommes sont réinvesties en éducation : élections riment souvent avec bonbons! Après une diminution de plus de 375 postes de professionnelles et professionnels en équivalent temps complet dans l'ensemble des commissions scolaires au Québec en seulement deux ans. Ces ajouts vont apporter un peu d'air frais. Nous sommes à comptabiliser ces ajouts, mais il ne faut pas se faire d'illusion, avant de parler d'amélioration notable, il faudrait minimalement récupérer les postes disparus!

Courez la chance de gagner 30 000 \$ pour voyager



À la FPPE, les dossiers ne manquent pas et cette première Passerelle de 2017-2018 vous permettra de voir où nous en sommes sur plusieurs d'entre eux.

Comme vous le constaterez, entre la Passerelle de la fin juin et maintenant, il y a peu d'avancées sur certains dossiers qui vous préoccupent et qui sont de la plus grande importance pour la FPPE. Par contre, il nous apparaissait important de vous faire part de l'état des lieux.

J'ai toutefois le plaisir de vous annoncer qu'un de ces dossiers litigieux est réglé : celui de la prime des psychologues. C'est une bonne nouvelle qui sera, je l'espère, suivie par d'autres dans les prochains mois.

Je vous souhaite une excellente année 2017-2018 autant au plan professionnel, personnel et syndical et je vous invite à nous suivre sur notre site ou sur notre page Facebook.









QUI PREND SOIN DE NOS ÉCOLES ?

À l'heure où les infrastructures scolaires ont grand besoin d'être renouvelées, la FPPE

s'intéresse au travail des professionnelles et professionnels des ressources matérielles et à leur apport à l'école publique. Il s'agit d'ailleurs d'une résolution adoptée au dernier Congrès. Après une première rencontre avec 6 ingénieurs et architectes au printemps, la Fédération interroge présentement l'ensemble des membres concernés.

Un sondage visant à mieux comprendre le travail des membres et à documenter davantage certains problèmes exprimés par le groupe de professionnels rencontrés par la FPPE est maintenant en ligne.

Toutes les personnes concernées sont invitées à remplir le questionnaire avant le 3 novembre. Les données ainsi recueillies nous aideront certainement à mieux représenter nos membres et à mettre le travail des professionnelles et des professionnels en valeur.

Merci à l'avance pour votre précieuse collaboration

Le questionnaire :

https://fr.surveymonkey.com/r/ressourcesmaterielles Marie-Eve Quirion, conseillère en action professionnelle

PRIME DES PSYCHOLOGUES: UN GAIN IMPORTANT!

Comme vous le savez, lors de la dernière négociation, nous avons obtenu que la prime consentie aux psychologues du milieu de la santé depuis 2012 soit également octroyée aux psychologues du milieu de l'éducation; ceci était pour nous une question d'équité.

Nous avions convenu que nous aurions la prime selon les mêmes modalités que dans le milieu de la santé. Or, en septembre 2016, nous réalisions que cela n'était pas le cas. En effet, alors que dans le milieu de la santé la prime s'applique à tous les psychologues travaillant à

80% ou plus, quel que soit leur statut, le texte de notre convention n'accordait la prime qu'aux psychologues réguliers à temps plein (75% et plus), laissant pour compte les psychologues ayant un poste de remplaçant ou de surnuméraire.

Nous avons rapidement fait des représentations auprès de la Fédération des commissions scolaires (FCSQ) et auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour faire corriger la situation afin de respecter l'esprit de l'entente que nous avions signée. Les démarches ont finalement porté fruit et la partie patronale a obtenu en juillet dernier le mandat du Conseil du trésor de procéder à la signature d'un amendement visant à régler cette situation. Nous avons obtenu le projet de texte en début septembre. Nous nous sommes assuré que celui-ci était conforme, vérifié quelques aspects et l'amendement sera signé dans les prochains jours. C'est à compter de la date de signature que l'amendement entrera en vigueur. Grâce à celui-ci, toute personne détenant le titre d'emploi de psychologue. qu'elle soit régulière, remplaçante ou surnuméraire, que son contrat soit de plus ou de moins de six mois, aura droit à la prime si elle travaille à 80% de tâche ou plus.

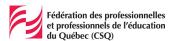
Cet amendement permettra également aux psychologues qui ont un poste régulier de moins de 4 jours semaine, mais qui le complètent par du remplacement ou un projet surnuméraire, de bénéficier de la prime.

La prime <u>ne s'appliquera plus</u> aux psychologues qui auraient une tâche de régulière entre 75 et 79% de tâche, si celle-ci n'est pas complétée par un contrat de remplacement ou autre. Si des psychologues sont dans cette situation, ces personnes cesseront de se voir octroyer la prime, et ce, en conformité avec les modalités prévues en santé. Nous avons également dû accepter que la prime ne s'applique plus lors du congé spécial prévu pour un déménagement, car ce congé n'existe pas dans le milieu de la santé.

Les sommes découlant de la présente entente seront versées au plus tard le 30 novembre pour les personnes concernées.

En cliquant sur <u>ce lien</u> vous pouvez lire le texte de l'entente qui sera très bientôt disponible également sur notre site. Bien entendu, cet amendement concerne toutes nos conventions collectives.

Johanne Pomerleau, présidente FPPE



COMITÉS POST-NÉGOCIATION (CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES)

Comité attraction rétention

Nous devrions être en mesure, dans quelques semaines, de présenter à la partie patronale l'analyse des enquêtes réalisées pour soutenir nos prétentions dans le dossier des conseillères et conseillers pédagogiques (CP). Nous croyons en effet que la situation salariale occasionne un problème important d'attraction et de rétention. Le grand nombre de réponses obtenues autant dans les commissions scolaires qu'au collégial prolonge les délais d'analyse, mais nous permettra de mieux appuyer nos prétentions. Je vous rappelle que ce comité attraction rétention ne touche que le corps d'emplois de CP et que, selon la lettre d'entente, le comité doit présenter ses recommandations en décembre 2017. Même si cela n'est pas notre intention, il est possible que les travaux ne soient pas terminés en décembre 2017; il est préférable d'obtenir un résultat satisfaisant qu'un résultat rapide! Dans un tel cas, les partis s'entendront pour prolonger les discussions.

Comité vigie

Je vous rappelle que le comité vigie doit arriver à une entente sur le rangement salarial de 5 corps d'emplois mixtes dont celui des CP. Tel qu'indiqué dans la Passerelle de juin dernier, le 14 septembre dernier, une conseillère pédagogique du milieu de l'éducation et un conseiller pédagogique du milieu collégial ont présenté leur travail au Conseil du trésor. Ces deux CP ont fait une excellente présentation et nous les remercions sincèrement de leur collaboration. Les travaux se poursuivent et nous espérons pouvoir arriver à un rangement satisfaisant dans les prochains mois. Par ailleurs, je vous rappelle qu'une entente sur le rangement amènera une modification salariale seulement en avril 2019 comme pour tous les corps d'emplois mixtes sauf si nous avions gain de cause concernant la prédominance de ce corps d'emplois, (plainte de 2010).

Soyez assurés que nous ne négligeons aucun effort pour en arriver enfin à un règlement salarial pour nos membres.

4^E COLLOQUE: AGIR POUR CONTRER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE LES 18 ET 19 JANVIER 2018



Plusieurs ieunes trans et jeunes non binaires ont besoin d'exprimer leur identité de genre et leur expression de genre, et ce, dès le primaire. constatons au'un nombre croissant de ces ieunes font aujourd'hui leur

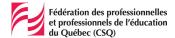
transition pendant qu'ils fréquentent les milieux d'enseignement.

Ces jeunes constituent un groupe particulièrement vulnérable dans la société québécoise. La table de lutte à l'homophobie à laquelle participent entre autres la CSQ et la FPPE organise un 4° colloque sur le thème.

Les objectifs du colloque sont notamment:

- Sensibiliser et former les acteurs des réseaux de l'éducation à la réalité de la diversité sexuelle et la pluralité des genres afin qu'ils posent des actions concrètes dans leurs établissements;
- ⇒ Présenter le guide s'adressant aux établissements d'enseignement – <u>Mesures d'ouverture et de</u> <u>soutien envers les jeunes trans et les jeunes non</u> <u>binaires ;</u>
- Rendre disponibles des ressources documentaires, multimédias et pédagogiques pour les personnes intervenantes dans les établissements d'enseignement.

Nous sommes convaincus que ce colloque intéressera plusieurs professionnelles et professionnels. <u>Le dépliant ci-joint</u> vous permettra d'obtenir toute l'information nécessaire pour prendre votre décision. L'inscription en ligne sera possible dans les prochains jours à l'adresse <u>www.colloquehomophobie.org</u>.



Nouveau Guide « Mesures D'ouverture et de soutien Envers les jeunes trans et Les jeunes non binaires »

Le 10 juin 2016, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi nº 103 : Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres. Cette loi modifie la Charte québécoise des droits et libertés de la personne afin d'ajouter « l'identité ou l'expression de genre » aux motifs de discrimination interdits par l'article 10, ce qui a pour effet de conférer une protection explicite aux personnes trans.

Un nombre croissant de ces jeunes font aujourd'hui leur transition pendant qu'ils fréquentent les milieux d'enseignement. Des changements légaux ont été apportés en juin 2016 afin de mieux respecter les droits des personnes trans et des personnes non binaires.

Par ce guide, la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation vise à fournir un cadre de réflexion pour soutenir les établissements d'enseignement dans la mise en place de mesures concrètes d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires.

À titre de personnel de l'éducation, vous allez peut-être avoir à interagir avec ces jeunes ou vous êtes déjà en contact à ces jeunes, ce guide s'adresse à vous.

Il est disponible à :

https://chairehomophobie.uqam.ca/upload/files/ Table_NAtMesures_douverture_et_de_soutien_je unes_trans_Final.pdf

ÉQUITÉ SALARIALE

Comme nous vous l'avions indiqué dans la Passerelle de juin dernier, nous sommes dans une impasse dans le traitement des plaintes de 2010. Des démarches politiques sont en cours pour tenter d'éviter de devoir tout reprendre du début en demandant à la Commission de porter nos plaintes en enquête. Dès que nous connaitrons les résultats de ces démarches, une lettre sera adressées à tous les membres afin d'expliquer clairement la suite des choses. Bien entendu, cette impasse retarde également le traitement de nos plaintes en vertu du maintien 2015.

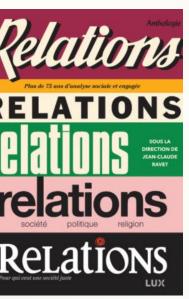
Johanne Pomerleau, présidente FPPE



RELATIONS

Plus de 75 ans d'analyse sociale et engagée

Cette anthologie rassemble des textes représentatifs de



l'engagement de la revue dans son époque, depuis sa fondation 1941. en Regroupés autour des grands enjeux qui ont marqué chacune des périodes de l'histoire du Québec depuis la Seconde Guerre mondiale, chacun de ces textes raconte une histoire, celle des luttes sociales, des débats et des espérances qui ont animé le Québec depuis plus de 75 ans. On pourra y lire, pour ne nommer qu'eux, Fernand Dumont, Richard Arès.

Gregory Baum, Renée Dupuis, Nicole Laurin, Bernard Émond.

Textes présentés par Albert Beaudry, Suzanne Clavette, Suzanne Loiselle, Jean-Claude Ravet et Jean-Philippe Warren.

Collection: Hors collection

Parution en Amérique du Nord : 24 août 2017

